

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-376-1099 du 15/01/07

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2007

Références :

- Décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- Décret n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Arrêté ministériel du 3 janvier 2007 fixant les dates, les modalités d'organisation de l'examen professionnel et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mauricette NOTO tél. 04.42.91.72.11 - Sylvie GREPON tél. 04.42.91.72.13
fax 04.42.38.73.45

Un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est ouvert pour la session 2007.

Conditions d'accès :

- Etre attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur titulaire ;
- Justifier d'un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché au 31 décembre 2007 ;
- Avoir accompli, à la même date, 3 années de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

INSCRIPTIONS :

Le registre des inscriptions est ouvert uniquement par Internet du
9 janvier 2007 au 30 janvier 2007 à 17 heures.

Soit sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr – rubrique concours – emplois carrières – personnels ATSS – concours et recrutement – présentation inscription suivi de candidature ;

Soit sur le site du Rectorat : www.ac-aix-marseille.fr – métiers de l'éducation – concours de recrutement – inscription – concours non enseignant ;

Les dossiers dûment complétés devront être, **au plus tard le vendredi 9 février 2007 :**

- soit déposés à l'accueil du rectorat où un récépissé sera remis au candidat ;
- soit confiés aux services postaux (un recommandé simple est conseillé) à l'adresse du Rectorat – DIEC 204 -bureaux 225/227 – Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, avant minuit le cachet de la poste faisant foi.

Date de l'épreuve orale à partir du **9 mai 2007 à PARIS**

Tous renseignements complémentaires peuvent être communiqués par le service des concours du Rectorat d'Aix-en-Provence – bureaux 225/227.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille